

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2011 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART DE BOURNONVILLE, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N.DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD , B. RAUD, E. RAVAUD, G. VAILLANT.

Excusé : F. DENIS

Secrétaire de séance : B. RAUD

Convocation : 27 octobre 2011



TAXE D'AMÉNAGEMENT : INSTAURATION

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.331-15, un autre taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : FIXATION DU TAUX

L'instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal étant décidée, Madame le Maire demande à l'assemblée d'en fixer le taux conformément aux articles L.331-14 et L.331-15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer sur l'ensemble du territoire un taux de 2%, cette décision sera valable une année.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : EXONÉRATION FACULTATIVE

Dans le cadre des articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'arrêter les exonérations à appliquer pour la Taxe d'Aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les exonérations suivantes à la Taxe d'Aménagement :

Exonération totale des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme, et qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7.

APPROBATION DU MARCHÉ VOIRIE 2011 – PAVC

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE présente à l'assemblée le projet de marché de travaux pour la réalisation du programme voirie 2011 (PAVC).

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre des Établissements GADAIS-COLAS Centre Ouest d'un montant de 56 274.20 € HT. pour la tranche ferme et de 9 750.00 € HT. pour la tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le marché présenté en ne retenant que la seule tranche ferme, soit un montant de 56 274.20 € HT. et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces du marché.

LOTISSEMENT DE LA VIGNE DU MOULIN

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE expose au Conseil Municipal le dossier de ce lotissement privé.

Autorisé par arrêté municipal du 8 août 2006, ce lotissement n'a jamais été terminé malgré une commercialisation rapide et totale.

Les travaux de finition n'ont jamais été mis en œuvre par le lotisseur malgré les injonctions des co-lotis et de la commune.

Une caution bancaire, garantissant le bon achèvement de l'opération, d'un montant de 13 541.50 € a été débloquée par le CIC Ouest pour régler les travaux restants.

Ces fonds ont été déposés en l'étude de Maître BAZIN, notaire à Saint Julien de Concelles 44450.

La commune peut se substituer au lotisseur défaillant en prenant la maîtrise d'ouvrage des travaux restants à réaliser et en demandant le versement des fonds à son bénéficiaire.

Les espaces communs sont ensuite rétrocédés à la commune selon la procédure classique prévue au code de l'urbanisme.

Après la sortie de Madame Evelyne RAVAUD, conseillère Municipale intéressée à cette affaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention,

- Décide de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser.
- Demande le versement à la caisse de la commune des fonds correspondants à la caution bancaire, soit 13 451.50 €.
- Décide d'intégrer dans le domaine communal l'emprise des espaces communs.
- Charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

BILAN CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES

Monsieur Samuel DELAUNAY donne le bilan du chantier des jeunes bénévoles qui s'est déroulé du 3 au 13 juillet 2011.

Huit jeunes ont participé à cette opération qui a consisté à remettre en état le mur du Château et au débroussaillage de l'ancien four à pain.

Le chantier a été encadré par deux professionnels du CPIE de Corcoué sur Logne et par six bénévoles dont quatre maçons.

Le bilan moral est satisfaisant et permet d'envisager une reconduction de cette action en 2012.

Sur le plan financier le coût pour la commune s'élève à 7 035.50 €, comprenant la participation aux frais engagés par le CPIE Logne et Grand Lieu.

Cette participation avait été prévue dans la commission approuvée le 28 mars 2011.

BILAN ANIMATION JEUNES - ÉTÉ 2011

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ donne le bilan de l'animation Jeunes - été 2011.

Une cinquantaine de jeunes a fréquenté le local durant les deux mois. Les usagers les plus réguliers appartiennent à la tranche 10-14 ans. La proportion est d'environ 2/3 de garçons, 1/3 de filles.

Les jeunes sont ouverts aux activités inter-communales et sont avant tout des usagers du local. Ils ne sont pas consommateurs d'activités organisées.

Monsieur NOUNTCHONGOUÉ souligne la présence tout l'été du même animateur qui a pu fédérer les jeunes, notamment autour du projet « OFNI ». Ce qui a contribué à maintenir une activité autour du local jeunes.

En projet, sont évoqués un Conseil Municipal des jeunes, la signalétique du local jeunes et l'information près des jeunes concernés.

FLEURISSEMENT 2012

Madame Gisèle VAILLANT, adjoint chargé du fleurissement, fait un compte-rendu de la dernière commission fleurissement. Les entrées de bourg seront complétées par la pose de deux panneaux Rue du Stade et Route de Paulx.

La question est posée de déplacer la limite d'agglomération de Bellevue à la Touche Monnet. Après discussion, ce point est laissé en attente.

Madame VAILLANT indique que les arbres situés Place Henri IV vont être abattus car en très mauvais état.

Enfin le Conseil Municipal est informé qu'en raison de la météo, le concours des maisons fleuries 2011 a été annulé.

LA BASSE NOË

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE communique au Conseil Municipal les esquisses établies par le cabinet GIRAUDINEAU pour l'aménagement total de la Basse Noë.

La commission Bâtiments Communaux a pris acte des possibilités d'aménagement mais, tout en souhaitant maintenir dans le patrimoine communal ce bâtiment, s'interroge sur les financements possibles, la capacité de la commune à investir et sur la possibilité de phaser ces travaux.

Dans un premier temps le logement actuellement vide sera rénové.

COMMISSION ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Madame VAILLANT, Adjoint à l'enfance et vie scolaire, donne un compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2011.

EMPLOI ÉCOLE GASTON CHAISSAC

La demande initiale de la direction a été relayée par les parents d'élèves pour obtenir un poste d'aide au niveau de la classe élémentaire accueillant 7 élèves de grande section.

Après réflexion, la commission propose de créer un poste pour une intervention seulement le matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour et 3 contre, décide de créer un poste.

La commune a la possibilité de proposer un contrat CUI/CAE avec un minimum hebdomadaire de 20 heures travaillées.

Dans ce cas le contrat courrait jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'agent pouvant être appelé à d'autres tâches liées à l'enfance sur le temps restant.

Par 12 voix pour, 5 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de mettre en place un contrat CUI/CAE à compter du 1^{er} décembre 2011 ou du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Madame le Maire ou un Adjoint est chargé de la signature des pièces nécessaires.

PERSONNEL ACCUEIL MAIRIE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal de l'arrivée le Madame Sandrine BOUWYN du service de remplacement du Centre de Gestion.

DATES A RETENIR

ARMISTICE :

Dimanche 13 novembre 2011 à 9h30.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION MUNICIPALE :

Vendredi 25 novembre 2011 à 20h30 Salle Henri IV.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Lundi 12 décembre 2011 à 20h30 en Mairie